



CREER UNE ANNONCE SUR LE SITE AYURVEDA FFRANCE

MODE D'EMPLOI

<u>Visibilité des annonces</u>	p.2
<u>Respect de la législation</u>	p.3
<u>Types d'annonces</u>	p.5-6
1. <u>Annonce de stages, cours, ateliers..</u>	
2. <u>Annonce de formations</u>	
3. <u>Annonce de cures</u>	
<u>Pratiquement</u>	p.7-9



Visibilité des annonces par le public:

- **Annonces « *stages/cours/conférence/ateliers* »** sont visibles via :

- L'onglet « [Agenda stages / cours / ateliers](#) »
- La fiche personnelle du praticien
- La fiche de l'école si vous êtes formateur agréé par AEF

- **Annonces « *formations* »** sont visibles via :

- L'onglet « [Agenda des formations](#) »
- La fiche personnelle du praticien
- La fiche de l'école

- **Annonces « *cures* »** sont visibles via :

- L'onglet « [Cures de nos praticiens](#) »
- L'onglet « [Agenda des cures](#) »
- La fiche personnelle du praticien



Respect de la législation :

- Pas d'allégation de santé, de soins ou de traitement

Pour info :

Par allégation de santé, on entend toute mention utilisée sur les étiquettes, lors de campagnes de marketing ou de publicité, selon laquelle la consommation d'un aliment donné ou d'un de ses ingrédients – tels que, par exemple, vitamines et minéraux, fibres et bactéries « probiotiques » – peut avoir des bienfaits pour la santé. Il existe différents types d'allégations de santé. Par exemple, les affirmations selon lesquelles un aliment peut contribuer à renforcer les défenses naturelles de l'organisme ou améliorer les facultés d'apprentissage sont appelées des allégations fonctionnelles génériques. On trouve également des allégations portant sur la réduction du risque de maladies ou sur la présence de substances susceptibles d'améliorer ou de modifier les fonctions normales de l'organisme, par exemple: «les phytostérols contribuent à la baisse des taux de cholestérol, un facteur de risque dans le développement des maladies coronariennes» ou «le calcium peut contribuer à améliorer la densité osseuse».

<http://www.efsa.europa.eu/fr/faqs/faqnutrition.htm>

- Pas utiliser les termes de « médecine (ayurvédique) », « patient », « consultation », « soigner », « maladies », « symptômes », « pathologies », « diagnostic », « diététique », « nasya », « basti », noms de maladie, qui relèvent du médical.

Exemple :

- Utiliser "**évaluations** selon l'Ayurveda » au lieu de « **diagnostic** selon l'Ayurvédà »
- Utiliser "**roga / vikriti / syndrome** au lieu de **maladie**



- Ne pas utiliser le terme **soins** seul mais plutôt l'accompagner de vocabulaire ayurvédique comme soins énergétiques, soins des points marmas..

Ne pas oublier ;-)

- Seules les annonces concernant l'ayurvéda sont prises en considération.
- Pas de vente de produits
- Le délai de parution est de **6 semaines à 3 mois** à partir du moment où l'encodage est conforme
- Respecter les règles d'encodage du site (nombre de lignes...) et celles reprises dans ce document. Sans quoi l'annonce est refusée et le délai de publication allongé.
- Comme les annonces sont classées par ordre chronologique, ne proposer qu'une date à la fois. Pour une 2^o date de la même activité, créer une nouvelle annonce
- Lorsque vous avez fini la rédaction, demander la validation de votre annonce, en bas du formulaire. Sinon, on ne sait pas si on peut la traiter ou si elle est toujours en cours de rédaction



Types d'annonces :

1) Annonce de *STAGES, COURS, ATELIERS, CONFÉRENCES...*

Pour la validation et la publication :

- L'animateur doit être membre adhérent de AEF et en règle de cotisation
- L'annonce doit répondre aux normes d'encodage proposées sur le site (attention au nombre de lignes) et ne pas mentionner « formation » ou « cure » ou « séjour de bien-être »
- L'annonce peut s'intituler : stage, cours, atelier, conférence, séjour...

2) Annonce de *FORMATIONS* :

- L'école ou le centre de formation doit être accrédité par AEF en tant que tel et en règle de sa cotisation (250 € avec présentation du centre sur la page « formations ») + les contributions élèves de 25€/élève/an
 - ➔ (re)lire le compte rendu de l'assemblée générale au chapitre « Formation »
 - ➔ (re)voir le site à la page formation
 - ➔ Si vous souhaitez que votre école soit répertoriée faire la **demande à Delphine Bonnefoy-Cudraz** : info-adherents@ayurveda-france.org
- En plus de l'adhésion de l'école en tant que centre de formation, « l'animateur », enseignant dans le centre, doit être professionnel adhérent de AEF et en règle de cotisation personnelle (60€ en 2022)
- L'annonce doit répondre aux normes d'encodage proposées sur le site (attention au nombre de lignes)



3) Annonce de **CURE** :

- Le professionnel ou le centre de cure doit être accrédité par AEF en tant que tel et en règle de cotisation (100€ avec présentation du centre sur la page « cures »).
 - ➔ (re)lire le compte rendu de l'assemblée générale au chapitre « cure »
 - ➔ Afin de bien faire la différence entre cures et séjours suivant les règles de AEF, (re)voir le site à la page cure et pancha karma
 - ➔ Si vous souhaitez être répertorié comme centre de cure ou de séjour bien-être, faire la **demande à Delphine Bonnefoy-Cudraz** : info-adherents@ayurveda-france.org
- L'animateur doit être professionnel adhérent de AEF et en règle de cotisation (60€ en 2022)
- L'annonce doit répondre aux normes d'encodage proposées sur le site (attention au nombre de lignes)
- Rappel :
 - 1- Pour faire la **demande d'accréditation** comme professionnel proposant des « cures », il faut **être conseiller/consultant et être membre d'AEF depuis minimum 2 ans**.
Sinon, il est possible de faire la demande uniquement pour les « séjours de bien-être ».
 - 2- Pour que l'annonce puisse s'intituler « cure », il faut que le séjour soit personnalisé pour chaque participant.
Sans cela, il s'agit d'un « séjour de bien-être », même si le professionnel est conseiller/consultant.

NB: passé la date de l'événement, les annonces sont retirées automatiquement du site aux onglets « annonces ». Il est possible qu'elles restent encore quelque temps au niveau de votre fiche personnelle, le temps de faire le nettoyage manuellement. Merci d'épargner notre temps en respectant ces petites consignes.



Pratiquement :

Rendez-vous dans l'espace d'administration du site en cliquant sur le lien ci-dessous : [ESPACE PRO](#)

Utiliser le login (**pas d'adresse personnelle**, puisque c'est un accès collectif)

Login : ESPACE PRO

Mot de passe : GAYATRI

Si problème, avant de nous contacter : éteindre l'ordinateur et recommencer.

Vous arrivez directement dans la section modifiable

Il suffit de :

- 1 - Cliquer sur le bouton AJOUTER UNE ANNONCE
- 2 - Remplir les champs en suivant les consignes
- 3 - Enregistrer

L'enregistrement amène sur une page qui vous permet de voir le résultat de votre saisie.

A ce stade vous pouvez :

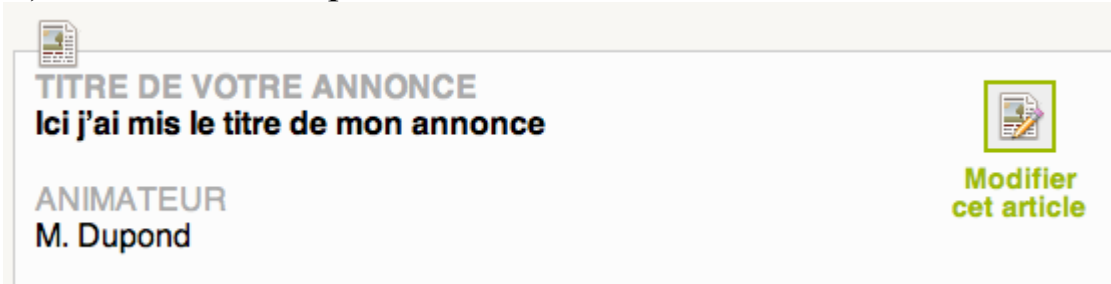
A) ajouter une image (facultative) dans la colonne gauche sur **LOGO de l'article**

Une image rend plus attrayante votre annonce.
Évitez une image trop lourde à télécharger.



Le système la retaira aux dimensions du site.

B) modifier en cliquant sur le bouton à droite **Modifier et article**



Quand vous êtes satisfait et que vous avez à nouveau enregistré, vous pouvez :

C) Prévisualiser votre annonce dans le contexte du site public, cliquez sur le bouton dans la colonne de gauche « **Prévisualiser** »



Utiliser le bouton retour/précédent de votre navigateur pour revenir sur la page précédente.

Vous pouvez à nouveau cliquer sur le bouton "Modifier cet article" en haut à droite et entrer des corrections.

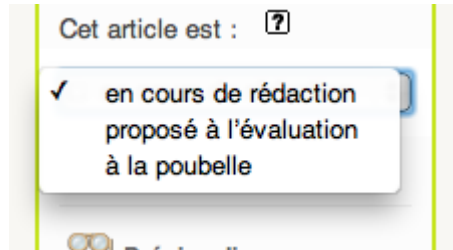
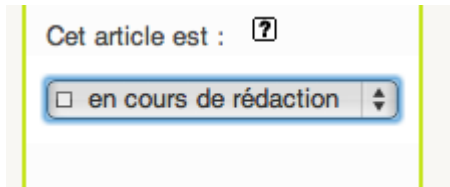
Quand vous êtes satisfait et que vous avez à nouveau enregistré (prévisualiser n'est pas obligatoire) vous pouvez :

D) Proposer votre article à l'évaluation dans le sélecteur colonne de gauche :



AYURVEDA EN FRANCE

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS FORMÉS ET CERTIFIÉS



Fin du travail pour vous ici !

L'annonce sera ensuite lue par les responsables concernés.

S'il s'agit de légères modifications de formes ils s'en chargeront.

Si votre annonce est refusée, vous en serez averti directement, avec les raisons du refus.

Il vous sera alors demandée de modifier votre annonce.

Votre annonce sera liée à votre fiche (et vice versa) par la secrétaire.

La publication de l'annonce sera immédiate une fois validée par les responsables.

Les annonces sont retirées automatiquement une fois la date de l'événement atteinte.

A vous de jouer !

En cas de difficulté technique :

Merci de bien relire ces consignes.

Si toutefois vous êtes bloqué(e), contactez François : 04 75 00 06 63 - contact@welwel-multimedia.com

En cas de difficulté ou de questions sur le contenu de votre annonce, contactez :

Delphine BONNEFOY-CUDRAZ : info-adherents@ayurveda-france.org